

ARRÊTÉ DEP-2026-405 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES BREVETS PROFESSIONNELS ARTS DE LA CUISINE ET ARTS DU SERVICE
ET COMMERCIALISATION EN RESTAURATION

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 337-95 et D 337-124 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2023 portant création du brevet professionnel arts de la cuisine ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2023 portant création du brevet professionnel arts du service et commercialisation en restauration ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des brevets professionnels arts de la cuisine et arts du service et commercialisation en restauration pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Stéphane AYMARD, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Jean-Marc EVARD, professionnel

Enseignants :

Madame Amélie CHOUKAIR

Madame Béatrice LAPEYRE

Professionnels :

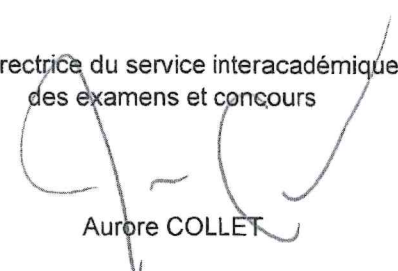
Monsieur Eric ECKEL

Monsieur Thomas LE CAM

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET